

L'ACTION COORDONNÉE SUR LE SUIVI ET LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX CYANOBACTÉRIES BENTHIQUES ET LES OPÉRATIONS DE SENSIBILISATION MENÉES PAR LE SYNDICAT TARN-AMONT

Pour faire suite à la suspicion d'intoxication d'un chien par toxine de cyanobactéries benthiques sur le secteur de Quézac sur la rivière Tarn le lundi 10 juillet 2023, et les publications qui ont pu avoir lieu sur les réseaux sociaux, le Syndicat Tarn-amont souhaite rappeler l'action coordonnée de prévention menée depuis plusieurs années sous l'égide des sous-préfectures de la Lozère, de l'Aveyron (depuis 2020) et du Gard (depuis 2022).

Dès les années 2000 la problématique des cyanobactéries a fait l'objet d'une attention particulière des gestionnaires des cours d'eau du territoire Tarn-amont. Depuis 2012, un protocole de suivi et de gestion est mis en œuvre.

Dans le cadre de ce protocole, les 3 Sous-préfectures, ARS¹ et DD(ETS)PP² de la Lozère, de l'Aveyron et du Gard communiquent par courrier avant le début de la saison auprès des maires, des médecins, des pharmaciens et des vétérinaires pour rappeler chaque année l'existence du protocole et les procédures associées.

Le Syndicat Tarn-amont met à disposition des agents pour réaliser un suivi visuel du développement des cyanobactéries benthiques afin d'apporter des éléments d'aide à la décision aux ARS qui ont la charge de déclencher différentes phases de vigilance et d'inciter l'ensemble des communes, gestionnaires de site de baignade, à communiquer largement sur les précautions à prendre vis-à-vis du risque d'intoxication.

Il diffuse et tient à disposition, auprès des professionnels du tourisme, des élus, des professionnels de santé et des vétérinaires du territoire et à proximité, des documents de sensibilisation sur les risques liés à la présence des cyanobactéries benthiques dans le Tarn, la Dourbie et leurs affluents. Ainsi en 2023, 220 affiches, destinées à être apposées sur les panneaux de baignade et les accès à la rivière, ont été envoyées aux différentes structures et collectivités concernées. Et, 2 700 dépliants explicatifs sont diffusés à celle-ci ou directement auprès de la population fréquentant la rivière. Ces documents sont également téléchargeables sur le site internet www.tarn-amont.fr

Depuis 2022, le protocole a évolué pour intégrer l'ensemble du bassin versant, améliorer les messages, notamment en ce qui concerne les risques liés aux cyanotoxines vis-à-vis de la pêche récréative, des prélèvements sont également réalisés au cours de la saison estivale. En parallèle de la mise en œuvre du protocole le syndicat Tarn-amont met en place des ambassadeurs des cours d'eau afin de communiquer directement sur les bons gestes au niveau des sites de baignade et des campings. Ils sillonnent ainsi tout l'été les cours d'eau du Tarn-amont pour parler de la problématique liée aux cyanobactéries.

Des sessions de formation sont régulièrement organisées auprès des élus, agents techniques, prestataires touristiques, structures partenaires, services de l'État. Un webinaire dédié aux professionnels de santé et aux vétérinaires a également eu lieu début juillet. L'ensemble de ces acteurs du territoire qui ont été sensibilisés, formés et relaient ainsi les informations sur les cyanobactéries et les risques liés à la présence de cyanotoxines dans le cadre des activités qui les concernent, etc.

¹ Agence régionale de santé

² Direction départementale (de l'emploi, du travail, des solidarités et) de la protection des populations

En complément, pour améliorer la communication auprès du grand public et informer sur l'évolution de la situation sur le bassin versant du Tarn-amont, le Syndicat a coordonné en 2022 une action d'harmonisation des affichages sur les 41 sites de baignade officiels déclarés par les mairies. En 2023, il s'est doté d'un nouvel outil permettant aux usagers de se géolocaliser avec la carte interactive consultable, durant la mise en œuvre du protocole du 1^{er} juillet au 31 août, sur <https://www.tarn-amont.fr/cyanobacteries/>

Le Syndicat Tarn-amont souhaite rappeler à l'ensemble des usagers d'être vigilants et de prendre des précautions avec les enfants en bas âge et les animaux domestiques tout au long de l'année lorsqu'ils fréquentent les cours d'eau du territoire. En effet, la présence des cyanobactéries est naturelle et n'est pas liée à une dégradation de la qualité de l'eau mais reste dangereuse en cas d'ingestion des biofilms sur les galets ou des flocs lorsqu'ils se décrochent.

Serge Védrines

The image shows a blue ink signature of Serge Védrines written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN AMONT' in a circular arrangement.

**Président du Syndicat mixte
du bassin versant du Tarn-amont**